

Saint-Denis, le 22 février 2012

**Le Vice-président délégué à l'agriculture**

**Le Conseiller général délégué à l'eau**

**A**

**Monsieur Bernard FONTAINE**  
**Directeur général de la SAPHIR**  
4 Route Ligne Paradis  
BP 157  
97454 SAINT-PIERRE CEDEX

**Monsieur le Directeur général,**

Comme vous le savez, le développement de l'agriculture et des périmètres hydro agricoles constitue un axe fondamental de l'action du Conseil Général.

Aussi, nous avons accordé la plus grande attention à la situation catastrophique dans laquelle se trouvent les agriculteurs de la microrégion Sud, et du périmètre irrigué du Bras de la Plaine en particulier. Au-delà de la problématique d'alimentation en eau qui relève de sa compétence et pour laquelle la collectivité travaille en étroite collaboration avec vous pour renforcer les structures nécessaires à une optimisation des réseaux, le Conseil Général, interpellé par les agriculteurs de cette zone (copie de leur lettre ci jointe), est également concerné par les conséquences d'une telle situation sur les exploitations sinistrées.

Dans ce cadre, nous vous prions de bien vouloir nous apporter les précisions nécessaires sur les éléments suivants :

- Sur la qualité de l'eau à vocation agricole, il ne paraît pas acceptable que l'eau disponible ne puisse être distribuée aux irrigants pour des raisons de turbidité qui serait trop élevée pour la consommation humaine. En conséquence, nous vous prions de bien vouloir nous indiquer les modalités de gestion du réseau hydro agricole permettant de satisfaire les besoins agricoles dès lors que la ressource est disponible.
- Sur les dommages causés aux exploitations agricoles :  
En vue de définir les solutions d'aide les plus pertinentes, nous vous demandons de nous faire parvenir un diagnostic précis de la situation au niveau des périmètres irrigués et des pertes potentiellement subies par les exploitants.

... / ...

.../...

- Sur l'anticipation de la gestion de crise, il est souhaitable de pouvoir disposer d'un véritable plan prévisionnel, préalablement discuté et validé, permettant d'anticiper les situations de crise et d'informer les agriculteurs bénéficiaires. Nous vous prions donc de bien vouloir nous transmettre un projet de plan de gestion et d'information qui fera l'objet d'une validation formalisée.

Comptant sur votre intervention et en vous remerciant par avance pour l'attention que vous accorderez à cette situation exceptionnelle, nous vous prions de bien vouloir agréer, **Monsieur le Directeur général**, l'expression de notre considération distinguée.



**Pierre VERGES**



**Eric FRUTEAU**